

La Maison de Justice et du Droit est une structure judiciaire de proximité (loi du 18 décembre 1998), née d'un partenariat entre le ministère de la Justice et la Ville de Pontault-Combault.

La Maison de Justice et du Droit est une structure judiciaire de proximité (loi du 18 décembre 1998), née d'un partenariat entre le ministère de la Justice et la Ville de Pontault-Combault.

- **Sa mission est d'assurer une présence judiciaire de proximité**, de concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent y prendre place.

La MJD garantit, grâce à l'intervention de professionnels habilités, un accueil et une écoute de qualité ainsi qu'une assistance pour accomplir certaines démarches juridiques.

Toutes les consultations proposées sont gratuites, confidentielles et sur rendez-vous.

Contacts :**Maison de la justice et du droit**

Cour de la Ferme briarde
107, avenue de la République
Tél. : 01 60 37 27 60

mail : mjd.pontault-combault@agglo-pvm.fr [1]

Ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 / 14h-17h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

En nocturne sauf juillet et août
les 1er et 3e jeudis du mois : fermeture à 20h

Accéder directement aux "[Permanences d'accès au droit](#) [2]" ou à "[La recherche de solutions concrètes et amiables](#) [3]"

Notifications: Vendredi 8 juin 2018

URL de la source (modifié le 04/12/2019 - 09:31): <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/aidesdroits-juridiques/fonctionnement-mjd>

Liens

[1] <mailto:mjd.pontault-combault@agglo-pvm.fr>

[2] <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/aidesdroits-juridiques/permanences-dacces-au-droit>

[3] <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/aidesdroits-juridiques/rechercher-des-solutions-concretes-et-amiables>